

PASS Entreprendre en Pays de la Loire Saisie des demandes de pass par l'entrepreneur

Accès aux téléservices

Les services de demande de pass sont disponibles aux adresses suivantes :

Pass Diagnostic : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_DIAG/depot/simple

Pass Construction du projet : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_CONSTRUC/depot/simple

Pass Prêt d'Honneur / Garantie / Microcrédit :

- Pour une demande liée à un prêt d'honneur/micro crédit : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_FINANCE/depot/simple
- Pour une demande liée à une garantie : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_GARANTIE/depot/simple

Pass Primo développement de l'entreprise : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_PRIMO/depot/simple

Pass Test d'activité par des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) : https://les-aides.paysdelaloire.fr/les-aides/#/prod/connecte/F_PASS_TEST_ACT/depot/simple

Les usagers sont autonomes pour créer un compte sur le portail usagers. Les téléservices sont ouverts pour les personnes physiques.

Création du compte

Cliquer sur « Vous n'avez pas encore de compte ? Créez en un » et remplir le formulaire.

Vous recevrez ensuite un mail pour activer votre compte.

Lors de la saisie de la 1^{ère} demande il vous sera demandé de saisir votre date de naissance et votre lieu de naissance (il s'agit d'indiquer la ville de naissance).

Saisie de la demande de pass

Etape 1 : préambule

Cliquer sur « Suivant ».

Etape 2 : critères d'éligibilité

S'assurer de répondre aux critères d'éligibilité et cliquer sur « Suivant ».

Etape 3 : saisie de la structure

Il s'agit de votre profil en tant que particulier.

PASS Diagnostic : Votre structure

[Partager votre demande](#)

1 2 3 4 5 6
Préambule Critères d'éligibilité **Votre structure** Bénéficiaire Votre dossier Récapitulatif

Votre structure

Précédent Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

• Identification

Madame Testagathe TESTAGATHE né(e) le 5 avril 2000 - PARIS Type de structure : Particulier ✉ test.lagathe@pdl.fr	Adresse principale 1 rue adresse test 44000 NANTES FRANCE
--	---

Précédent Suivant 404 page not f

Cliquer sur suivant.

Etape 4 : saisie du bénéficiaire

Question - Etes-vous le bénéficiaire de l'aide :

- si votre entreprise n'est pas encore créée répondre « oui » à la question
 - si votre entreprise est déjà créée, répondre « non » puis cliquer sur suivant. Indiquer si le bénéficiaire est un Entrepreneur Individuel (si entreprise individuelle) ou une personne morale de droit privé (si autre type d'entreprise – ex : SAS , SARL, SA,...) et saisir le SIRET de votre entreprise puis cliquer sur suivant
- Remarque : il ne faut pas choisir Particulier.**

Saisir ensuite les contacts de votre entreprise (email, téléphone), puis compléter l'adresse et les nom prénom et coordonnées du représentant de l'entreprise.

⚠ POUR LE PASS PRIMO DEVELOPPEMENT IL EST INDISPENSABLE DE SAISIR SON ENTREPRISE EN BENEFICIAIRE DE L'AIDE. TOUTE DEMANDE DE PASS PRIMO DEVELOPPEMENT POUR LAQUELLE L'ENTREPRISE N'A PAS ETE SAISIE EN BENEFICIAIRE SERA REJETEE ET IL SERA NECESSAIRE DE REDEPOSER UNE DEMANDE.

Tableau de bord Mes sollicitations Mes aides Mes documents Mes échanges Testagathe

PASS Diagnostic : Bénéficiaire de l'aide

[Partager votre demande](#)

1 2 3 4 5 6
Préambule Critères d'éligibilité Votre structure **Bénéficiaire** Votre dossier Récapitulatif

Bénéficiaire de l'aide

Précédent Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Êtes-vous le bénéficiaire de l'aide ? * ☒ Oui ☐ Non

Si votre entreprise est déjà créée, merci de répondre «non» et de la désigner comme bénéficiaire de l'aide à l'étape suivante.

Précédent Enregistrer Suivant

Mentions légales Région Pays de

Etape 5 : Description de la demande et déclaration relative aux aides de minimis

Répondre aux différents champs de description de la demande et cliquer sur suivant.

Compléter ensuite la déclaration relative aux aides de minimis qui permet de vérifier si le seuil maximum d'aide économique européen n'a pas été dépassé. En effet, afin d'assurer l'équité de traitement entre les entreprises et de ne pas perturber la concurrence, l'Europe a fixé des seuils d'aide publique économique via la mise en place d'un régime d'aide intitulé « de minimis ».

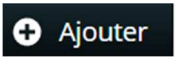
Vous devez donc déclarer si vous avez déjà perçu des aides publiques pour ce projet de création d'entreprise. Il faudra notamment déclarer les Pass entreprendre déjà obtenus précédemment.

Si vous avez déjà reçu une aide publique pour ce projet de création d'entreprise, cocher la case « Non » à la ligne « Je déclare n'avoir reçu aucune aide de minimis. * ».

Il faudra ensuite aller déclarer cette aide en cliquant sur le bouton  Ajouter

Remplissez le formulaire. Vous pouvez sélectionner un pass si vous en avez déjà obtenu un, le montant sera calculé automatiquement. Dans ce cas, il faudra indiquer Région Pays de la Loire dans le champ « Organisme à l'origine de l'aide * » et Subvention dans le champ « Nature de l'aide * ».

Une fois le formulaire complété cliquer sur  Enregistrer

Pour déclarer une 2^{ème} aide cliquer de nouveau sur .

Etape 6 : Ajout des pièces

Pour les demandes de Pass Construction de Projet, Primo développement Année 1 et Test d'activité, il faudra ajouter le diagnostic réalisé (c'est-à-dire le document que vous a remis l'organisme ayant réalisé le diagnostic après la prestation. Ce document doit rendre compte de l'entretien et notamment indiquer une prescription d'accompagnement).

Cliquer sur  Ajouter pour ajouter la pièce.

Cliquer sur « Suivant » pour valider.

Etape 7 : Transmission

Cocher la déclaration sur l'honneur permettant ainsi de transmettre la demande et cliquer sur « Transmettre ».

Cette étape termine la procédure de saisie.

Suite de la demande

Si vous êtes éligible au Pass vous recevrez un mail avec en pièce jointe la lettre et l'arrêté vous attribuant l'aide et le Pass entreprendre en Pays de la Loire.

Vous pourrez ensuite contacter un des partenaires ayant conventionné avec la Région pour bénéficier d'un accompagnement. L'arrêté comprendra un lien vers la liste de ces partenaires.

Lors du 1^{er} rendez-vous il sera indispensable de venir avec votre pièce d'identité, l'arrêté et le Pass Entreprendre en Pays de la Loire.